

Aide aux étudiants de la Saskatchewan pour les études à temps partiel

2026-2027



Une aide financière est offerte pour aider les étudiants à temps partiel à payer leurs études postsecondaires. Au Canada, les étudiants admissibles peuvent obtenir jusqu'à 10 000 \$ en prêts fédéraux, en plus d'une aide financière sous forme de bourses.

Les étudiants qui sont inscrits à des cours totalisant entre 20 et 59 % d'une charge de cours à temps plein peuvent être admissibles à de l'aide aux étudiants à temps partiel. Un étudiant ayant une invalidité inscrit à un nombre de cours représentant entre 40 et 59 % d'une charge de cours complète peut présenter une demande d'aide aux étudiants à temps partiel ou à temps plein.

Vous pouvez présenter votre demande d'aide pour études à temps partiel directement en ligne dans le portail [Advanced Education Student Portal](#) en créant un compte dans ce portail ou en vous connectant à votre compte, si vous en avez un. Vous pouvez aussi numériser les formulaires remplis et les téléverser directement dans votre compte en utilisant la fonction de téléversement ou encore vous pouvez téléverser les formulaires au moyen du « [Post-Secondary Document Uploader](#) ».

L'Aide aux étudiants à temps partiel est évaluée en fonction du revenu de l'étudiant et de la taille de la famille. Le montant du financement alloué est calculé en fonction des coûts liés à l'éducation, y compris les droits de scolarité, les fournitures scolaires (c.-à-d. les manuels et l'équipement), les transports locaux et les frais de garderie.

Les étudiants à temps partiel peuvent être admissibles à un montant allant jusqu'à 2 520 \$ grâce à la Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel et jusqu'à 800 \$ par période d'études grâce à la Bourse de la Saskatchewan pour étudiants à temps partiel.

Bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge

Si vous êtes un étudiant ayant des personnes à charge qui est admissible à l'aide aux études à temps partiel et dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu, vous pourriez être admissible à une bourse pouvant atteindre 84 \$ par semaine, jusqu'à concurrence de 2 688 \$

Bourse pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité

Les étudiants à temps partiel ayant une invalidité pourraient recevoir jusqu'à 22 000 \$ pour les aider à payer les coûts exceptionnels liés aux études

Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité

Si vous êtes un étudiant ayant une invalidité et que vous êtes admissible à l'aide aux études à temps partiel, vous serez admissible à la Bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité et vous serez automatiquement considéré pour cette bourse dans votre demande d'aide aux étudiants. Cette bourse fournit 2 800 \$ par année scolaire afin d'aider à payer les frais d'études ou les frais de subsistance.

Bourse d'études Avantage Saskatchewan

Cette bourse s'élève à 750 \$ par an (jusqu'à concurrence de 3 000 \$ à vie). Vous serez automatiquement évalué pour la bourse d'études canadienne pour étudiants ayant une invalidité avec votre demande d'aide aux étudiants. Vous pourriez être admissible si vous avez obtenu un diplôme de 12e année (y compris les certificats d'équivalence tels que la formation de base des adultes –ABE) en Saskatchewan au cours des 10 dernières années et que vous êtes inscrit dans un établissement postsecondaire de la Saskatchewan.

Demander une aide financière uniquement sous forme de bourses

Le fait de présenter une demande d'aide aux étudiants à temps partiel pour obtenir des bourses ne signifie pas que vous devez emprunter. Quand vous présentez une demande au programme d'Aide aux étudiants de la Saskatchewan, votre demande sera évaluée en tenant compte de votre admissibilité à une combinaison de bourses non remboursables et de prêts remboursables. Vous pouvez choisir de recevoir seulement des bourses en l'indiquant dans votre formulaire de demande d'aide aux étudiants. Si vous choisissez de recevoir des bourses seulement, vous ne pourrez pas demander de prêts aux étudiants pour la durée de votre période d'études actuelle. Vous pourrez demander des prêts aux étudiants pour la période d'études suivante (p. ex., l'année suivante).

Le saviez-vous?

Une bourse est un financement que vous n'avez pas à rembourser. Si vous abandonnez vos études, une partie ou la totalité de la bourse que vous recevez sera convertie en prêt. Un prêt est un financement que vous devez rembourser. Vous pouvez présenter une demande d'aide financière, que vous soyez étudiant à temps plein ou à temps partiel.

Où trouver plus de renseignements :

En ligne : saskatchewan.ca/student-aid

Appel sans frais : 1-800-597-8278

Courriel : studentservices@gov.sk.ca

Nous sommes en ligne! Suivez-nous sur:

f facebook.com/SaskatchewanStudents

@SkStudents